

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 24 AVRIL 2018**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 20 AVRIL 2018.

PRÉSENTS : Messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb, ainsi que mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que madame Danielle Gutierrez, assistante greffière et secrétaire du conseil sont également présents.

2018-287 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en regard de la présente séance.

2018-288 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil.

2018-289 ADOPTION – PIIA – 22-50, AVENUE DES FRÊNES

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 22-50, avenue des Frênes exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 26 mars 2018.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 18 avril 2018:

- 17-411A Permis - Arch. - Plans_2018-04-18 ;
- 17-411B Permis - Arch. - Plans_2018-04-18 ;
- Plan implantation_2018-04-18 ;

et ce, relativement à la construction de la phase suivante du projet Sotramont qui consiste en des maisons de ville de deux et de trois étages sur le lot à l'angle des avenues Mason et des Frênes, au 22-50, avenue des Frênes, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 23 070,00 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-290 APPROBATION – ACTE D'ÉCHANGE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET 9350-4819 QUÉBEC INC. CONCERNANT LES LOTS 6 126 945 ET 6 126 129 (INTERSECTION DU BOULEVARD HYMUS ET DE L'AVENUE STILLVIEW)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver un acte d'échange à intervenir entre 9350-4819 Québec Inc. et la Ville de Pointe-Claire concernant les lots numéros 6 126 945 et 6 126 129 du cadastre du Québec pour permettre le développement immobilier (coin nord-ouest du boulevard Hymus et de l'avenue Stillview), dans la mesure où les dispositions de l'acte à intervenir sont substantiellement conformes à celles du projet joint au dossier décisionnel 18-141-11382, sous réserve de l'ajout de la clause relative à la perception et à la remise des taxes (T.P.S. et T.V.Q.) indiquée à la section «*aspect juridique*» du même dossier décisionnel;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante greffière, à signer ledit acte d'échange pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2018-291 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE lever la séance à 19 h 33.

John Belvedere, Maire

Danielle Gutierrez, Assistante greffière et secrétaire du conseil